

ACM PAGNOL

PROJET
PEDAGOGIQUE

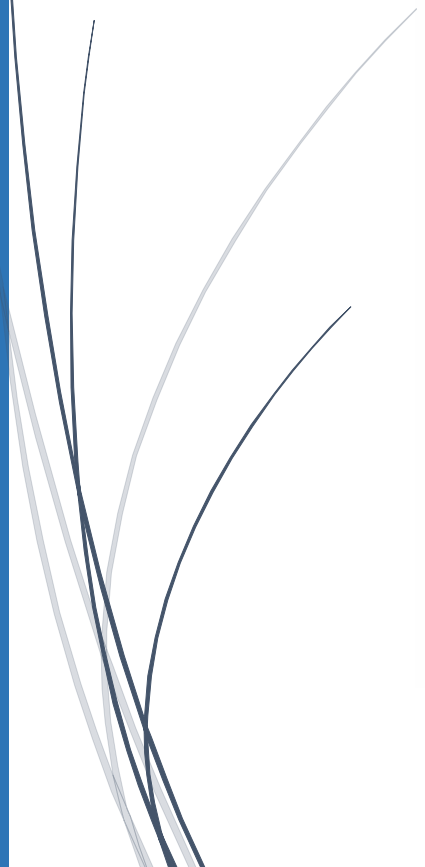


Table des matières

1. LE CADRE D'INTERVENTION :

CE QUI EST POSE ET CE QUI SE CONSTRUIT

1.1. DU PROJET DE LOI AU PROJET DE STRUCTURE.....	2
1.1.1. Le cadre, la loi.....	2
1.1.2. Les valeurs de l'association Jean-Paul Coste	2
1.1.3. Les axes du Projet Social	3
1.1.4. De l'éducatif au pédagogique.....	4
1.2. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ACM D'AIX.....	5
1.2.1. Le public accueilli.....	5
1.2.2. L'équipe et son travail.....	5
1.2.3. Les locaux.....	6
1.2.4. Les partenaires	6

2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

UNE DEMARCHE COLLECTIVE

2.1. LE CADRE QUI FAIT REPERE.....	9
2.2. LE VIVRE-ENSEMBLE QUI FAIT CITOYEN	10
2.3. L'EXTRAORDINAIRE QUI FAIT GRANDIR	11
2.4. LA PARTICIPATION QUI FAIT PROJET	12

3. SUR LE TERRAIN, L'ANIMATION :

LE FONCTIONNEMENT GENERAL ET LES PROJETS TRANSVERSAUX

3.1. LES JOURNEES « TYPE »	13
3.1.1. Les mercredis.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.2. Les vacances.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2. LES PROJETS	14
3.2.1. Les projets internes	14
3.2.2. Les projets externes.....	15
Conclusion.....	19

ANNEXES

– Annexe 1 : Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles	32
– Annexe 2 : De l'éducatif au pédagogique, les notions-clés.....	34
– Annexe 3 : Contributions des animateurs à l'écriture des objectifs pédagogiques.	35
– Annexe 4 : « La contenance, une orientation théorique »	37

1- LE CADRE D'INTERVENTION : CE QUI EST POSE ET CE QUI SE CONSTRUIT

1.1. DU PROJET DE LOI AU PROJET DE STRUCTURE

1.1.1. Le cadre, la loi

Notre pratique est soumise au **Code de l'Action Sociale et des Familles** et placée sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse et des Sports. Dans l'élaboration de notre Projet Pédagogique, nous nous intéressons au cadre législatif défini par le Décret n°2002-885 du 3 mai 2002 (Cf. Annexe 1) qui souligne l'importance du projet éducatif et du document pédagogique qui en découle ainsi que les attentes concernant les équipes de direction et d'animation.

En effet, cet article précise que *«la personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif [...] et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour»*. Il précise également les différents points qui doivent apparaître dans le document : les caractéristiques du public accueilli, des locaux, les activités proposées, le déroulement d'une journée « type », etc.

C'est là le **point de départ de notre travail**, l'exigence première à laquelle nous avons souhaité répondre. Il importe que nos aspirations personnelles et professionnelles, qui fonderont l'originalité de notre projet pédagogique, s'inscrivent dans le projet de loi qui le précède.

1.1.2. Les valeurs de l'association Jean-Paul Coste

Le centre Jean-Paul Coste est né d'une volonté commune de se retrouver, de partager les ressources et de construire ensemble pour l'avenir. Après 45 ans, cette histoire reste insufflée dans la structure.

Issue du mouvement de l'**Éducation Populaire** et adhérente à la fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels, notre association se réfère à trois grands axes de travail :

- la **Dignité Humaine**, parce que reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude des acteurs sociaux que nous sommes,

- la **Solidarité**, parce que considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est notre conviction constante,
- la **Démocratie**, parce qu'opter pour la démocratie c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

À partir de là, le Centre Jean-Paul Coste a choisi de cibler son action autour des valeurs suivantes : la **Solidarité citoyenne**, la **Justice sociale**, la **Liberté d'expression** et l'**Accessibilité à la culture et aux loisirs pour tous**. Parce que , « **l'Education Populaire, ce sont des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu, pour un mieux vivre-ensemble** »

1.1.3. Les axes du Projet Social

Le centre Jean-Paul Coste est agréé « Centre Social » par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis 1985. Rédigé tous les 4 ans, le « Projet Social » définit les orientations et les axes de travail de l'ensemble de l'association. Il nous paraissait donc primordial de partir également de ce document pour élaborer notre projet pédagogique.

Le Projet Social décline **5 axes¹ qui constituent la « colonne vertébrale » du projet associatif** de la structure :

- « **Des services sur mesure** » Mettre en place des actions à finalité sociale qui répondent à des besoins particuliers;
- « **De l'animation globale** » Mettre ne place des actions d'animation collective qui permettent la création de liens sociaux;
- « **Des réseaux solidaires** » Mettre en place des actions d'échanges solidaires qui facilitent une économie collaborative;
- « **De la participation active** » Mettre en place des actions qui favorisent l'implication des acteurs du territoire et de notre centre ;
- « **De la culture citoyenne** » Mettre en place des actions culturelles qui éveillent un esprit

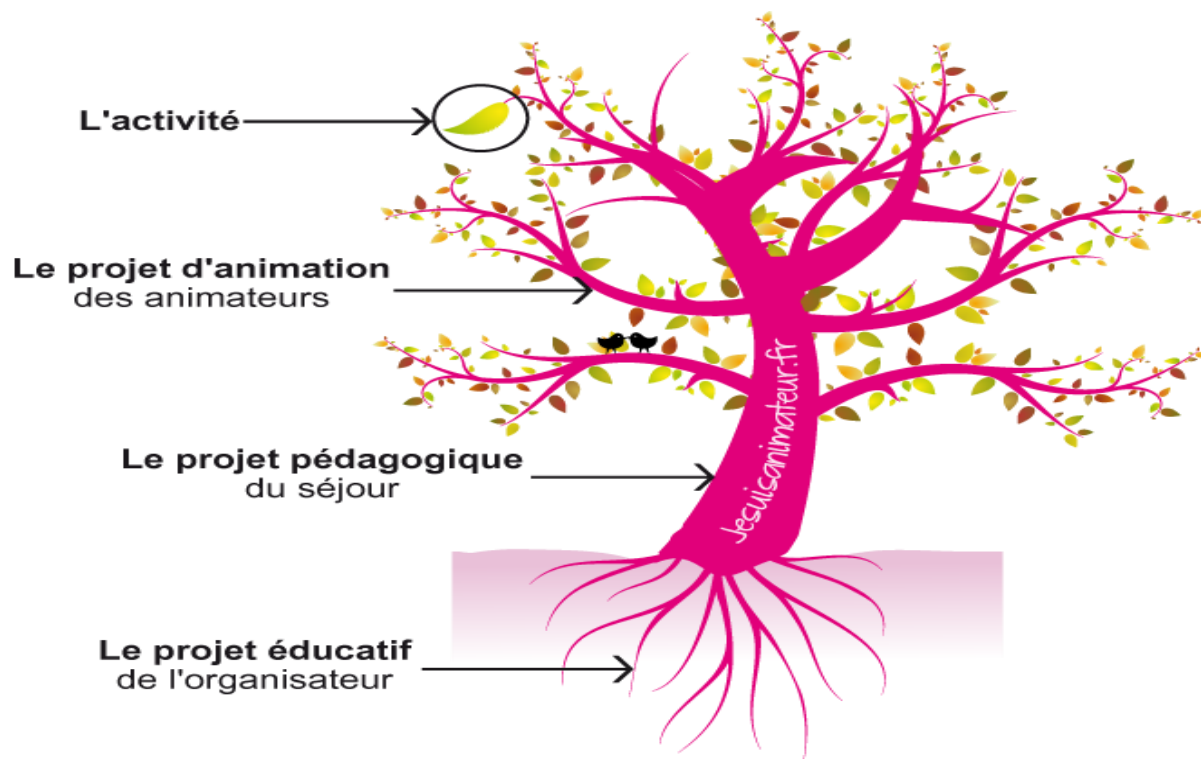
¹ Projet Social 2017-2020 p. 216.

critique et favorisent une ouverture sur le monde;

C'est à partir l'ensemble de ces données, le cadre posé par loi et les axes fixés par le Projet Social de notre structure, que nous allons pouvoir travailler le passage de l'éducatif au pédagogique.

1.1.4. De l'éducatif au pédagogique

Les responsables de secteur du centre Jean-Paul Coste ont élaboré en équipe une « Charte Éducative » qui définit les différents niveaux de projet au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) afin de lier de façon cohérente l'éducatif au pédagogique.



Le schéma ci-dessus, (développé en Annexes 2), illustre le passage du projet de la structure Jean-Paul Coste au projet d'animation construit sur le terrain. En effet, les attentes éducatives définissent les axes d'écriture du projet pédagogique : nos objectifs pédagogiques doivent donc se décliner dans chaque projet d'animation de l'ACM, jusqu'aux propositions d'activités.

1.2. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ACM D'AIX

1.2.1. Le public accueilli

L'agrément accordé par la DRJSCS² nous permet d'accueillir les enfants de 5 à 17 ans.

Ils sont répartis au sein de **6 groupes homogènes** (adaptables selon le nombre d'inscrits) :

- le groupe des *Rêveurs*, enfants âgés de 2,5 à 5 ans scolarisés en Petite et Moyenne Section;
- le groupe des *Malins*, enfants âgés de 5 à 6 ans scolarisés en Grande Section;
- le groupe des *Futés*, enfants âgés de 6 à 7 ans scolarisés en Cours Préparatoire ;
- le groupe des *Rusés*, enfants âgés de 7 à 8 ans scolarisés en Cours Elémentaire 1 et 2 ;
- le groupe des *Experts*, enfants âgés de 9 à 11 ans scolarisés en Cours Moyen 1 et 2 ;
- le « Groupe Jeunes », enfants âgés de 12 à 17 ans scolarisés en collège et lycée, mis en place sur des temps spécifiques.

1.2.2. L'équipe et son travail

Dans un souci de qualité de travail et d'accueil pour les enfants, le centre Jean-Paul Coste a choisi d'**augmenter ses taux d'encadrement** auprès des publics. Ainsi, quand la législation prévoit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, le centre en prévoit 1 pour 6 et quand il est prévu 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, le centre en prévoit 1 pour 10.

Le centre Jean-Paul Coste est également très engagé dans une **politique de qualifications** de ses équipes : les spécificités de chacun sont mises en valeur au travers des actions menées sur le terrain. Cette volonté de niveau technique a un coût et représente un réel investissement pour le centre, ce qui se justifie dans la visée d'une plus-value sur la conduite du projet associatif.

Ainsi, l'équipe de direction se compose de :

- 1 responsable de secteur Enfance-Jeunesse, diplômée DEJEPS, BAFD, BAFA et Licence Arts du Spectacle pour la seconde
- 1 adjointe de secteur Enfance- Jeunesse, diplômée DEJEPS, BPJEPS, BAFA

² Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

L'équipe d'animation se compose de 17 à 20 animateurs (diplômés BPJPEPS, BAFA, CAP Petite Enfance, stagiaires ou non diplômés)

1.2.3. Les locaux

Dans le cadre de la mise en place de notre ACM, nous avons signé une convention de mise à disposition des locaux scolaires avec l'école Marcel Pagnol Maternelle et Primaire.

Pour accueillir **les enfants**,

Nous disposons des locaux de la maternelle :

- une salle de motricité pour les *Rêveurs*
- un dortoir
- des sanitaires attenants
- de la cour de récréation

nous disposons des locaux du primaire :

- une salle polyvalente pour les *Malins*
- le hall d'accueil pour le groupe des *Futés*
- des sanitaires attenants
- une salle pour les *Rusés*
- une salle pour les *Experts*
- des sanitaires attenants
- de la cour de récréation.

Pour les temps de repas nous disposons d'un réfectoire pour les maternelles, d'un réfectoire pour les primaires et d'une cuisine satellite.

1.2.4. Les partenaires

Le travail de partenariat de l'ACM peut être divisé en trois parties :

- les **Partenaires Institutionnels**, dans le cadre de financement, de conventions, d'agrément, de réglementation et de conseils (la Région, le Conseil Général, l'Etat, la Mairie, la DRJSCS...);
- les **Partenaires « Associatifs »**, qui fonctionnent sur projet (le Festival de la Chanson Française, le Théâtre du Jeu de Paume,...);

- les **Partenaires Privés**, ayant des compétences spécifiques (RDT13, On Copies, Provence Plats, La maison de retraite médicalisée La Bastide du Figuier...).

2- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : UNE DEMARCHE COLLECTIVE

En référence aux axes du projet social et aux valeurs éducatives du centre Jean-Paul Coste, nous avons défini un cadre suffisamment large afin de permettre à l'équipe d'animation de discuter l'orientation pédagogique qu'elle souhaitait donner à ses actions sur le terrain. De la lecture des projets sociaux et éducatifs à la construction des objectifs pédagogiques, nous avons pensé en équipe.

Deux réunions ont été consacrées à l'écriture partagée de cette partie du projet. Dans un premier temps, lors d'un tour de table et en appui sur l'outil du « photo langage », chacun a pu dire les notions, les idées, les qualités, les principes ou encore les droits qui lui paraissaient incontournables à souligner, porter, défendre, partager et transmettre. Dans un second temps, et après leur avoir annoncé les objectifs pédagogiques que nous avons déclinés, l'équipe s'est familiarisée avec la dimension méthodologique de ce travail en proposant des objectifs opérationnels et les actions éventuelles pour les atteindre. Des temps très riches qui ont dessiné autant d'animations que d'animateurs !

C'est à partir de ces réponses (Cf. Annexe 3), de cette entame réflexive personnelle et professionnelle, et en appui sur le projet social de la structure, que nous avons construit quatre axes de pensées et d'actions jusqu'à les transformer en objectifs généraux. Ce travail a permis à chacun de se replacer dans une intention pédagogique et a nourri un nouveau dynamisme.

NOS OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif A : "Le cadre qui fait repère"

ASSURER UN CADRE D'ACCUEIL DONT LES MODALITES
PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT

Objectif B : "Le vivre-ensemble qui fait citoyen"

APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE EN VUE D'ACCOMPAGNER
LE DEVENIR CITOYEN DE L'ENFANT

Objectif C : "L'extraordinaire qui fait grandir"

INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS EXTRAORDINAIRES
QUI VONT LUI PERMETTRE DE GRANDIR

Objectif D : "La participation qui fait projet"

FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT, DU PARENT
ET DU PROFESSIONNEL AUTOUR DES PROJETS DE L'ACM

2.1. LE CADRE QUI FAIT REPERE

Ce premier objectif traduit une des fonctions premières de l'animateur: assurer la **sécurité physique, morale et affective** des enfants. Il nous a semblé primordial de la souligner en insistant sur deux dimensions : d'une part le cadre et d'autre part ce qu'il permet de constituer comme repères pour l'enfant.

Ainsi est-il question de définir les modalités qui nous permettent de veiller à la sécurité des enfants (en termes de lieux mais aussi de personnes) et de s'inscrire dans une relation de confiance avec l'enfant, en continuité à la fonction parentale.

OBJECTIF GENERAL A	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
ASSURER UN CADRE D'ACCUEIL DONT LES MODALITES PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT	La Sécurité	Assurer un accueil sécurisant et sécurisé pour les enfants et leurs parents.	Augmenter le taux d'encadrement prévu par la législation en comptant 1 animateur pour 6 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans.	Combien y a-t-il d'animateurs dans chaque groupe?
	L'animateur référent	Valoriser les « savoirs être » de l'animateur afin qu'il puisse tenir une posture adaptée et de référence auprès des enfants.	1- Faire lire et signer, à chaque animateur, la charte éducative et contrat d'engagement du centre Jean-Paul Coste, qui établit les fondements d'un accueil de qualité à des niveaux humains et professionnels. 2- Mettre en place des temps d'échanges en équipes ouvrant à la réflexion et à l'analyse des pratiques.	La direction a-t-elle dû intervenir individuellement auprès d'un animateur au sujet de son « savoir être »?
	L'identité des espaces	Définir des repères spatiaux pour l'enfant, adaptés à chaque tranche d'âge.	Aménager, tout au long de la journée, différents espaces reconnaissables par l'enfant: <ul style="list-style-type: none"> - Un espace défini pour chaque groupe tout au long de la journée, - Un espace de détente pour le temps calme ou la sieste, - Un espace pour chaque pôle d'activité (manuel, jeux de société et d'expression) sur les temps d'accueils où les groupes sont mélangés, - Un espace pour les jeux extérieurs. 	Les enfants sont-ils en mesure d'identifier par eux-mêmes la fonction des espaces définis?

2.2. LE VIVRE-ENSEMBLE QUI FAIT CITOYEN

Le deuxième objectif tend à mettre en avant les axes de **citoyenneté** décrits par le Projet Social du Centre et souligne les actions de solidarité locale porteuses de mixité sociale. Il met en exergue l'inscription de l'enfant dans un groupe comme un citoyen s'inscrirait dans une société.

En outre, il fait référence à la **vie en collectivité** qui fonde nos accueils collectifs. Cet objectif découle des valeurs qui caractérisent nos interventions en animation et plus encore dans un centre socio-culturel : l'entraide, la solidarité, la justice et l'égalité.

OBJECTIF GENERAL B	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
APPREHENDER LE VIVRE ENSEMBLE EN VUE D'ACCOMPAGNER LE DEVENIR CITOYEN CHEZ L'ENFANT	Une ouverture sur le monde	S'appuyer sur la pluralité du groupe pour aborder la tolérance au travers de la connaissance de l'autre et de l'ouverture sur le monde.	1- Profiter des temps d'échanges et informels pour entendre chaque enfant dans sa singularité. 2- Saisir ces singularités et enrichir les propositions d'activités en vue d'appréhender le « vivre ensemble ».	Les animateurs ont-ils proposés des activités tenant compte des singularités des enfants?
	Une sensibilisation à la solidarité	Soutenir l'émergence de comportements solidaires et d'entraide.	Faire des temps d'activités avec des groupes mixtes (regroupant différentes tranches d'âge) afin que les acquis des uns viennent en aide aux autres.	Les groupes mixtes ont-ils permis des actes de solidarités et d'entraide entre les enfants?
	La vie en collectivité	Appréhender la vie en collectivité et son organisation.	Etablir des règles de vie et définir la participation de chacun au fonctionnement du groupe.	Les règles sont-elles connues et respectées des enfants?

2.3. L'EXTRAORDINAIRE QUI FAIT GRANDIR

Grandir : l'accompagnement de l'enfant représente, pour nous, une des plus belles facettes de notre métier. C'est être là quand l'enfant découvre, apprend, se trompe et s'émerveille. S'il s'agit de se faire guide parfois, il est aussi question d'offrir à l'enfant la possibilité de vivre des moments extraordinaires...

Nous entendons par là la diversité de nos propositions et leur accessibilité pour tous. **Originalité, créativité et ludique** s'expriment sur fond d'égalité et de justice. Il nous importe que l'enfant s'amuse et prenne conscience du monde dans lequel il évolue. Être animateur, c'est tendre vers l'extraordinaire, un terreau pour grandir.

OBJECTIF GENERAL C	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS EXTRAORDINAIRES QUI VONT LUI PERMETTRE DE GRANDIR	Un autre quotidien	Permettre à l'enfant de vivre des instants autres que ceux qui font son quotidien	Viser des thèmes innovants et variés dont les activités « emballées » et les fils rouges suscitent l'imaginaire de l'enfant.	Les thèmes portés par les animateurs ont-ils permis à l'enfant de s'inscrire, à chaque fois, dans un nouvel « univers »?
	De l'animation au pédagogique	Soutenir l'enfant dans l'acquisition de ses nouvelles connaissances.	Veiller à intégrer des temps ludiques dans les activités en défendant une dimension éducative.	L'enfant a-t-il acquis de nouvelles connaissances ou compétences au travers des propositions d'activités des animateurs?
	Un éveil à la curiosité	Eveiller la curiosité de l'enfant et son intérêt pour la découverte.	Susciter l'appétence de l'enfant en proposant un panel de possibilités pour qu'il puisse découvrir, interroger et expérimenter ce qu'il l'intéresse.	Les enfants ont-ils posé des questions ou été en demande d'aller plus loin dans les activités?

2.4. LA PARTICIPATION QUI FAIT PROJET

Ce quatrième objectif souligne l'implication de chaque acteur gravitant autour de l'accueil collectif de mineurs, de l'enfant au parent en passant par les professionnels. Cette dimension prend d'autant plus son sens qu'elle s'inscrit dans un centre socio-culturel. En effet, les axes du Projet Social précisent l'importance de rendre l'**usager acteur** de son devenir et soutiennent les actions de solidarité locale et de projets communs.

A la plus petite échelle de l'ACM, nous envisageons ce point comme l'occasion de **co-construire avec et pour l'enfant**. Les actions mises en place se doivent alors de signer la cohérence entre les attentes et les propositions de tous les acteurs.

OBJECTIF GENERAL D	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT, DU PARENTS ET DU PROFESSIONNEL AUTOUR DES PROJETS DE L'ACM	L'avis de l'enfant	Donner la possibilité à l'enfant de proposer et de débattre des projets de l'ACM.	Mettre en place des « Comités Enfants » régulés par les animateurs pour que les groupes puissent discuter des différents axes de leur vie au centre et restituer le débat auprès de l'équipe de direction.	La direction a-t-elle reçu les portes paroles des « Comités Enfants » et a-t-elle posé des actions en fonction de leurs retours?
	L'implication du parent	Favoriser l'implication des parents dans les projets et le fonctionnement de l'ACM.	Mettre en place des « Comités Parents » afin qu'ils puissent être informés et force de propositions quant à la vie de l'ACM.	Les « Comités Parents » ont-ils eu lieu et les idées des parents ont-elles été prises en compte?
	La transmission de l'animateur	Valoriser les spécificités de chaque animateur pour permettre la maîtrise et le partage de compétences.	Créer des stages spécifiques pendant les vacances (théâtre, vidéo, multisports, ...) pour que l'animateur transmette ses passions et compétences, tant aux enfants qu'au reste de l'équipe.	Chaque animateur a-t-il été positionné sur un stage de son choix?

3- SUR LE TERRAIN, L'ANIMATION... : LE FONCTIONNEMENT GENERAL ET LES PROJETS TRANSVERSAUX

3.1. LES JOURNEES « TYPE »

Pour le groupe des Rêveurs (Petite et Moyenne Section de Maternelle)

7h30 - 8h30	Temps d'accueil enfants/parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de société
9h	Musique du rangement - Rangement du temps d'accueil + Rassemblement par groupe
9h15	Chaque groupe rejoint sa salle + Fiche d'appel + présentation du déroulé de la journée
9h30	Début des activités
9h30 - 11h15	Activités
11h15 - 12h15	Repas
12h15 - 12h45	Rassemblement, retour au calme, préparation pour la sieste
12h45 - 14h45	Sieste - Réveil de l'ensemble du groupe à 15h
15h - 16h	Activités
16h	Goûter
17h30-18h30	Temps d'accueil Parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de Société

Pour le groupe des Malins et Futés (Grande Section de Maternelle et Cours Préparatoire)

7h30 - 8h30	Temps d'accueil enfants/parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de société
9h	Musique du rangement - Rangement du temps d'accueil + Rassemblement par groupe
9h15	Chaque groupe rejoint sa salle + Fiche d'appel + présentation du déroulé de la journée
9h30	Début des activités
9h30 - 11h15	Activités
11h15 - 12h15	Repas
12h15 - 13h15	Temps calme
13h15 - 14h30	Temps Libre (cours de récréation + atelier au choix)
14h30	Début des activités
14h30-16h	Activités
16h	Goûter
17h30-18h30	Temps d'accueil Parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de Société

Pour le groupe des Rusés et Experts (CE1, CE2, CM1 et CM2)

7h30 - 8h30	Temps d'accueil enfants/parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de société
9h	Musique du rangement - Rangement du temps d'accueil + Rassemblement par groupe
9h15	Chaque groupe rejoint sa salle + Fiche d'appel + présentation du déroulé de la journée
9h30	Début des activités
9h30 - 12h15	Activités
12h15 - 13h15	Repas
13h15 - 14h30	Temps Libre (cours de récréation + atelier au choix)
14h30	Début des activités
14h30-16h	Activités
16h	Goûter
17h30-18h30	Temps d'accueil Parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de Société

3.2. LES PROJETS

3.2.1. Les projets internes

Le mois de mai et juin

En référence à nos objectifs pédagogiques, nous avons souhaité faire un temps fort sur le mois de juin et ainsi mettre en lumière les animations de l'ACM et **rassembler** enfants, parents et animateurs.

L'équipe construira des **projets d'animation**, une démarche qui soutient la valorisation de leurs compétences (danse, théâtre, photo, sport, ...). Par binôme ou plus, ils définiront un projet qui :

- introduira le projet d'activité (titre, déroulement) ;
- précisera les objectifs pédagogiques en jeu ;
- définira la finalité du projet.

Cette démarche permet le mélange des groupes et l'**implication de l'enfant** puisqu'il peut choisir l'activité dans laquelle il souhaite s'inscrire. En effet, les mercredis de juin seront dédiés à la menée du projet : les enfants participeront à une des activités proposées jusqu'aux vacances.

C'est, selon nous, l'occasion de terminer l'année dans un échange convivial et collectif en invitant les parents à participer au rendu de ce temps fort.

Les Séjours Accessoires

Afin de répondre pleinement à nos objectifs pédagogiques, notre ACM se donne également la possibilité d'organiser des séjours accessoires pendant les vacances scolaires.

L'inclusion des enfants en situation de handicap

Notre Accueil Collectif de Mineur à la possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé autour d'un projet global visant l'inclusion.

3.2.2. Les projets externes

Les projets externes créent un véritable tissu partenarial et nous permettent de proposer une médiation culturelle entre les différentes structures locales et l'ACM.

Le Carnaval d'Aix

Sur invitation de la Mairie d'Aix, nous participons chaque année au Carnaval de la Ville. En amont, plusieurs réunions de pilotage sont programmées pour construire toute la logistique de notre participation (communication, nombre de participants, formation des animateurs, ...).

L'atelier « Jasmin » a en charge la confection de tous les costumes du défilé, ces derniers sont élaborés sur mesure pour chacun des participants. En outre, l'atelier propose des interventions sur l'ACM afin que les enfants commencent à fabriquer les accessoires de leurs tenues. Le jour J et en fonction des costumes, le centre est amené à défiler derrière un char.

Ce carnaval est aussi une belle occasion de réunir parents, enfants et professionnels autour d'un évènement culturel porté par la Ville.

Mômaix

« *Pour la culture en famille et le jeune public !* », expliquent les intervenants du dispositif

mis en place par la Ville. Coordinée par la Direction de la Culture, Mômeaix s'appuie sur un partenariat avec les lieux de diffusion culturelle aixois.

Conformément à la « Charte Mômeaix » élaborée par la Ville, le dispositif entend aussi favoriser les partenariats avec les structures de proximité et les centres sociaux. Ainsi sommes-nous « mariés » chaque année avec une structure culturelle aixoise, le but étant de pouvoir penser un projet sur mesure autour d'un spectacle donné. Il donne l'occasion à nos groupes et leurs familles de se rendre dans un théâtre, de découvrir une création artistique originale et d'y comprendre les ficelles du métier en rencontrant l'équipe artistique.

Nous sommes très attachés à ce partenariat parce qu'il nous permet de tendre vers l'accessibilité à la culture pour tous.

Conclusion

L'élaboration de ce projet pédagogique nous a amenées à puiser dans les documents ressources mis à disposition par la structure et à nous appuyer sur les références de chaque membre de l'équipe. Ce travail a permis à chacun de s'inscrire dans une nouvelle intention pédagogique et a souligné l'importance que nous souhaitons accorder au sens de nos actions.

ANNEXES

- **Annexe 1** : Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles
- **Annexe 2** : De l'éducatif au pédagogique, les notions-clés.
- **Annexe 3** : Contributions des animateurs à l'écriture des objectifs pédagogiques.

« Quelles sont vos valeurs de référence ? »

« Que voulez-vous apporter aux enfant

JORF n°105 du 5 mai 2002 page 8962
texte n° 406

DECRET

Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 227-4, L. 227-5 et L. 227-9 ;

Vu l'avis du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire en date du 25 octobre 2001 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Article 1

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale

organisant l'accueil de mineurs dans des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article 2

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Article 3

La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en oeuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en oeuvre ;
- la répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- les modalités de participation des mineurs ;
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Article 4

Le projet éducatif ainsi que le document mentionné à l'article 3 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers. Ils sont communiqués, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse, aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5

La ministre de la jeunesse et des sports est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 2002.

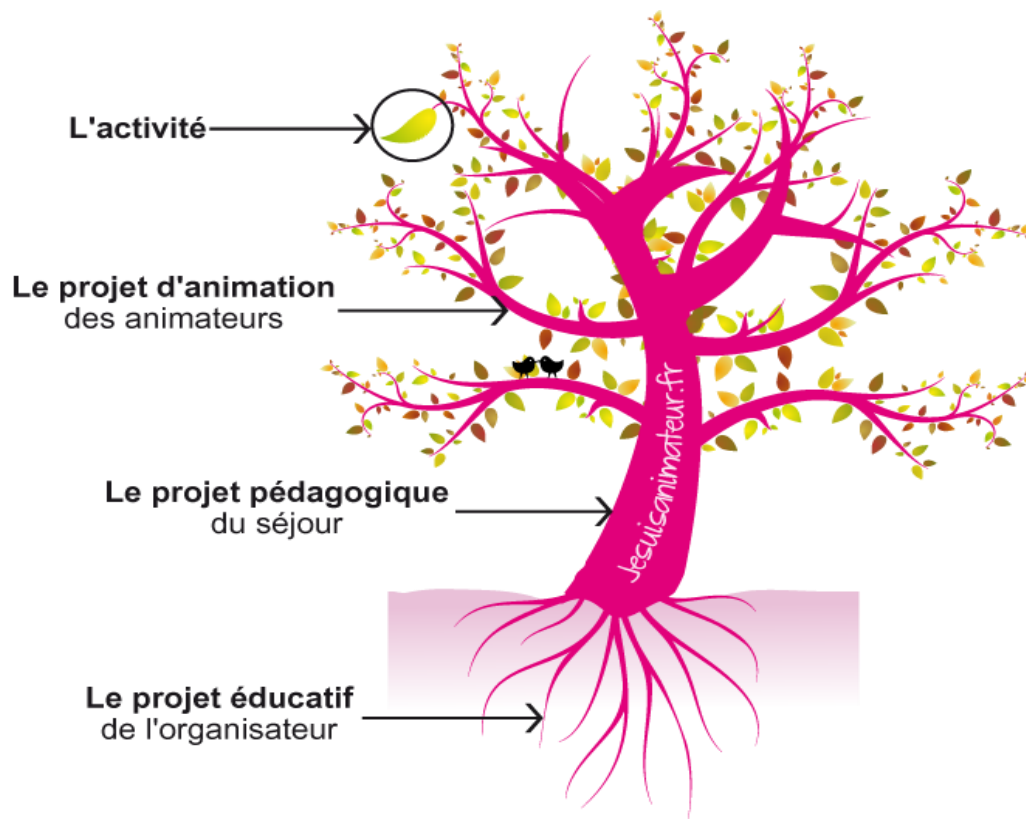
Lionel Jospin

Par le Premier ministre :

La ministre de la jeunesse et des sports,

Marie-George Buffet

De l'éducatif au
pédagogique :
les notions-clés



3

Le projet éducatif : représenté par les racines, le projet éducatif est rédigé par l'organisateur. Il définit les valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des séjours qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Le projet pédagogique : représenté par le tronc, le projet pédagogique est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

Le projet d'animation ou le projet de fonctionnement : représenté par les branches, le projet d'animation – ou projet de fonctionnement – est élaboré par l'équipe d'encadrement. Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central. Le projet d'animation sera spécifique à un séjour donné voire à une tranche d'âge s'il y en a plusieurs.

Le projet d'activité : représenté par la feuille, le projet d'activité est élaboré par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il ne dure que le temps de l'activité.

³ Source : Site internet « Jesuisunanimateur.fr »

Quelles sont vos valeurs de référence ?

**FRANCHISE,
HONNETETE**

Caroline, Audrey

HUMANITÉ

« C'est l'humain qui est au centre ! », Sofy

« S'émerveiller... », Marine

ECOUTE

« Entendre l'autre », Delphine

RESPECT

« C'est la base de la vie ! », Delphine

« Vivre avec l'autre. », Mohamed

« C'est aussi le travail en équipe. », Wassila

**SOLIDARITE,
ENTRAIDE**

« C'est l'écoute, le partage. », Doriane

« C'est aussi la formation,

la transmission ! », Jean-Dominique

JUSTICE

« L'injustice, c'est dérangeant... », Alexis

« Ça suppose l'égalité. », Marine

« On devrait tous avoir les même droits »,
Stéphanie

TOLERANCE

Delphine

**LIBERTE
D'EXPRESSION**

« Parce qu'on est en droit de

PARTAGE

« Apprendre de l'autre... »,
Mohamed

« Se nourrir de tout ! », Sabria

Que voulez-vous apporter aux enfants ?

« Être référent, digne de confiance ;
être un animateur exemplaire. »,
Mohamed

« Les faire rêver, voyager... », Jean-
Dominique
« L'imaginaire ! », Caroline

« L'entraide, la solidarité... »,
Audrey

« La protection... », Sofy

« La mixité. C'est le
mélange culturel, l'égalité. »,
Wassila

« La transmission » Sofy,
« La découverte. », Caroline
« Apprendre ensemble. », Sabria

« L'accompagnement, être là »
Alexis

« Ensemble, ailleurs...
Et l'importance du cadre extérieur », Lucie
« Vivre en collectivité, sur un pied
d'égalité »

« L'accessibilité aux
loisirs pour tous ! »
Delphine

« Une forme d'expression... », Alexis

« Le plaisir. Celui de partager,
à être ensemble. », Delphine
« On est des grands enfants... », Delphine
« L'épanouissement ! », Doriane